

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° AM2024_25

OBJET : ARRÊTE AUTORISANT DES ESSAIS DE VOITURE DE RALLYE ROUTE D'UBINE ET INTERDISANT LA CIRCULATION

Le Maire de VACHERESSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés,

Vu la demande présentée par l'association Team Traverses rallye - 74500 VINZIER d'instaurer une autorisation d'effectuer des essais rallye le 20 avril 2024 de 9h à 12h route d'Ubine et d'y interdire la circulation le temps des essais,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité des usagers et des piétons, il est nécessaire de réglementer la circulation route d'Ubine,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite route d'Ubine depuis le lieu-dit « Les 4 chemins » le samedi 20 avril 2024 de 9h à 12h afin de permettre le bon déroulement des essais rallye. Cette interdiction s'appliquera également aux vélos et aux piétons.

Article 2 : La mise en place et la maintenance de la signalisation temporaire seront assurées par l'association Team Traverses rallye qui en aura la responsabilité. Toutes les mesures seront prises par cette dernière pour garantir la sécurité des usagers. Elle sera seule responsable des accidents qui pourraient survenir par manque ou défaut de signalisation.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché sur place 24 heures au moins avant le début de l'événement sur les barrières permettant la fermeture de la route.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,
- Association Team Traverses rallye

Fait à VACHERESSE, le 17 avril 2024

Le Maire,
Ange MEDORI

